



COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

Rencontre officielle entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal de Val-de-Travers

C'est une nouvelle rencontre symbolique historique qui s'est tenue, mercredi 17 mars 2010 à l'Hôtel de Ville de Fleurier, entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal de Val-de-Travers, puisqu'il s'agissait de la première rencontre officielle entre les deux autorités organisée dans la nouvelle commune.

Le plaisir de tenir une telle rencontre a été salué par les deux Exécutifs, qui apprécient l'opportunité qu'ils ont d'entretenir de franches discussions partenariales. Cette séance a été l'occasion, tant pour la commune de Val-de-Travers que pour le Gouvernement cantonal, de procéder à un échange d'informations réciproques sur des sujets d'actualité.

Situation économique

Si, au niveau national, le creux de la vague semble atteint, le taux de chômage cantonal reste élevé. La baisse du nombre de chômeurs enregistrée le mois dernier est pour sa part due en partie à des personnes arrivées en fin de droit qui n'émargent plus dans les statistiques du chômage. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat suit avec attention l'évolution de la situation et a assuré l'Exécutif vallonier que l'ORP comptera toujours une antenne à Val-de-Travers.

HarmoS

Le Conseil d'Etat a salué et confirmé le fait que l'école Jean-Jacques Rousseau Val-de-Travers est déjà harmos-compatible. Le Conseil communal a fait part au Gouvernement cantonal de ses craintes sur le maintien de transports publics performants, indispensables au déploiement HarmoS, notamment en regard de la confirmation du maintien des écoles de proximité.

Gestion des ordures ménagères : premier bilan

Le Conseil communal de Val-de-Travers a dressé un premier bilan de la nouvelle gestion des ordures ménagères. L'objectif principal est atteint et le recours aux conteneurs enterrés n'est pas remis en cause. En effet, le tri des déchets se développe et le tonnage des ordures ménagères est en diminution. Faisant office de pionnier en ce domaine, la commune de Val-de-Travers dressera un bilan sans complaisance de ses premiers pas dans cette aventure et mettra cette étude à disposition des collectivités publiques intéressées.

Développement des sites éoliens

La commune de Val-de-Travers a rappelé qu'elle est favorable au parc éolien du Mont-de-Buttes et a insisté sur le fait que le canton veille à ne pas manquer le train des éoliennes; pour cela, il est important et urgent que les premières soient érigées.

Raccordement des régions non reliées au TransRUN

Le Conseil communal a fait part au Conseil d'Etat de ses inquiétudes sur le raccordement du Val-de-Travers au TransRUN et sur son rôle à jouer dans le futur, notamment en regard des changements fondamentaux qui en découleront. Le Conseil d'Etat a rappelé que le TransRUN a pour objectif de relier de manière optimale le Val-de-Travers à Neuchâtel et donc d'assurer une liaison avec le TransRUN la plus rapide possible. Le Gouvernement est conscient que, dans l'intervalle, les liaisons « Val-de-Travers – Montagnes neuchâteloises » sont représentatives du temps des diligences. Pour remédier à cette situation, l'Office des transports a été chargé de trouver des solutions pour raccourcir la durée des trajets. Le Conseil d'Etat a aussi assuré au Conseil communal qu'il partage ses préoccupations au sujet des projets de suppressions de lignes régionales annoncés par la Confédération et qu'il porte toute son attention à ce dossier.

HNe, site de Couvet

A l'instar du Conseil d'Etat, l'Exécutif vallois plaide en faveur du développement sur le site de Couvet d'un Centre cantonal de compétences en gériatrie. L'entrée directe à l'hôpital de Couvet doit être améliorée pour les patients qui sont pris en charge par les ambulances lorsqu'il s'agit de cas bénins. Des démarches sont en cours avec les assureurs car sans leur accord les admissions sont des plus restreintes. Le Conseil d'Etat a informé qu'il étudie la mise en place d'un concept de transports (patients, visiteurs, analyses, etc) entre les sites hospitaliers du canton.

Protection de la population au sens large

Val-de-Travers a tout d'abord rappelé qu'avec 7% de la population neuchâteloise, il doit assurer la protection de la population sur le 24% du territoire cantonal. Le Conseil communal de Val-de-Travers a pris acte avec plaisir que le Conseil d'Etat partage son avis que les trois piliers de la protection de la population – Défense incendie / Protection civile / Ambulances – sont complémentaires et que les réflexions les concernant doivent être traitées simultanément. Les deux autorités ont relevé l'importance du bénévolat assuré par la population dans le cadre de la défense incendie. Enfin, le Conseil communal a pris acte avec satisfaction que le Conseil d'Etat entend s'engager activement pour optimiser la coordination entre les services d'ambulances du canton et instaurer un mode de financement plus équitable à l'horizon 2012.

Réforme judiciaire – Avenir du Tribunal de district

Le Conseil d'Etat a informé le Conseil communal – propriétaire de l'Hôtel de district, siège du Tribunal de district du Val-de-Travers – des fortes probabilités de fermeture du Tribunal du Val-de-Travers au 31 décembre 2010. Dans l'attente de la mise en place de la nouvelle organisation judiciaire, le Tribunal du Val-de-Travers serait basé provisoirement sur le Littoral.

Mise en chantier du tunnel du Rutelin

Le Conseil d'Etat a confirmé au Conseil communal sa préoccupation quant à l'état des fondations de la J10 dans le secteur du « contour de la Mort ». De nouvelles études seront menées cette année, afin que le percement du tunnel puisse débuter en 2011.

Incidences de l'éventuelle communalisation des permis de construire

Dans le cadre de la 3^{ème} étape de désenchevêtrement des tâches, il est prévu d'étudier la communalisation des permis de construire. Le Conseil communal a confirmé au Conseil d'Etat qu'il n'est pas favorable à cette mesure. L'abandon de cette tâche par l'Etat impliquerait la création de centres de compétences communaux et constituerait de fait un transfert de charges du canton aux communes.

Pour de plus amples renseignements:

Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Alexis Boillat, chancelier de la commune de Val-de-Travers, tél. 032 886 43 90.

Neuchâtel et Val-de-Travers, le 22 mars 2010